Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070203-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/03 ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MANDAT 2026-2032

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE – YVAN MOULLEC

Cf. annexe n°2

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-8 et suivants ;

Considérant le nouveau mandat communal ayant débuté le 21 mars 2026 pour la commune de Plouhinec, et cela, pour une durée prévisionnelle de 6 années ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes de plus de 1000 habitants d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation de l'Assemblée.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal le règlement intérieur proposé en annexe n°2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur proposé et repris en annexe n°2.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme,
Le 2 juillet 2026

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

Le Maire,

Yvan MOULLEC

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC